

AIX en PROVENCE  
LA VILLE

Direction Générale Adjointe des Services  
Qualité de Vie

Direction Santé Publique et Handicap  
Service Santé Environnementale

Adresse postale :  
Hôtel de Ville  
CS 30 715  
13616 Aix en Provence Cédex 1

Tel 04 42 91 93 37

schs@mairie-aixenprovence.fr

Affaire suivie par : M. PELLETIER

Code : bruit

Dossier : 567/MP/SR/N°Maarch 211239

Aix-en-Provence, le 26 SEP. 2018

[REDACTED]

13100 AIX-en-PROVENCE

**OBJET : Nuisances sonores causées par le poste ERDF ZOLA**

Madame, Monsieur,

La direction Santé Publique a effectué une mesure sonométrique pour évaluer, à titre indicatif, la nuisance provoquée par le poste ressource ERDF ZOLA .

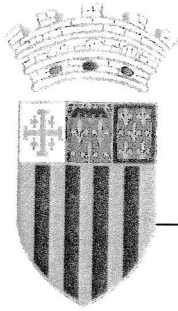
Cette installation étant une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), elle n'est pas assujettie à la réglementation « bruit de voisinage » dans le cadre du code de la Santé Publique

Néanmoins les mesures mettent en évidence des émergences sonores, durant la période nocturne, de nature à nuire à la tranquillité des riverains malgré les premiers travaux réalisés par ERDF.

En espérant avoir pu vous aider dans votre démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. Laurent DILLINGER  
Le Conseiller Municipal  
Délégué à l'Hygiène Publique

Pièce jointe : rapport d'enquête



AIX en PROVENCE

LA VILLE

Direction Générale Adjointe des Services  
Qualité de Vie

Direction Santé Publique et Handicap  
Service Santé Environnementale

Adresse postale :  
Hôtel de Ville  
CS 30 715

13616 Aix en Provence Cédex 1

Tel 04 42 91 93 37

schs@mairie-aixenprovence.fr

Affaire suivie par : M. PELLETIER

Code : HYAL

Dossier : 567 / M.P/SR/N°MAARCH

## RAPPORT DU TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Affaire suivie : Michel PELLETIER

Code : BRUIT

Dossier : 567 / MP/ SR N°Maarch

NATURE DE L'ENQUETE : Nuisances sonores occasionnées par le transformateur ERDF installé  
35 rue Sainte Victoire – Aix en Provence

DEMANDEUR : CIQ Pont de Béraud [REDACTED]

MISE EN CAUSE : ERDF

Nous Michel PELLETIER, Technicien Principal 1ère classe -Service Santé Environnementale  
et M. Jean-Luc DUPONCHEL, Médecin directeur - Direction Santé Publique et Handicap  
agissant en vertu de l'article L.1312.1 du code de la Santé Publique et de l'article L.2212.2 du code  
général des Collectivités Territoriales, rapportons :

DATE ET HEURE DE L'ENQUETE : Le 23/05/2018 à 22h

PERSONNE RENCONTREE [REDACTED]

CONSTATATIONS ENQUETE :

Suite à des plaintes des riverains du quartiers, ERDF a fait ces dernières années des travaux sur le  
poste ZOLA, Avenue Sainte Victoire :

- Pose de silencieux acoustique sur chaque transformateur
- Changement des pales défectueuses des aéroréfrigérants

Cependant, malgré ces interventions, les nuisances sonores perdurent.

## NIVEAU Leq GLOBAL

Moyenne du niveau sonore du bruit ambiant pendant la période de référence.

## EMERGENCE

Modification du niveau ou du contenu spécial du bruit ambiant induite par l'apparition d'un bruit particulier, perceptible sans exiger d'effort d'attention.

## REGLEMENTATION

Cette installation est une ICPE pour laquelle le code de la santé publique ne s'applique pas en matière de bruit de voisinage

Le respect de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement des installations classées pour la protection de l'environnement n'incombe pas au maire mais au préfet.

## RESULTATS DES MESURE

### **Fenêtre fermée**

Fréquence	125Hz (dB)	250Hz (dB)	500Hz (dB)	1000Hz (dB)	2000Hz (dB)	4000Hz (dB)	GLOBAL (dB A)
Ambiant	43,1	39,6	35,4	37,2	32,7	22,6	31,4
Résiduel	37,6	33,7	27,2	22,7	16,5	8,5	25,4
Emergence mesures	5,5	5,9	8,2	14,5	16,2	14,1	6,0
Emergence autorisée	7 dB	7 dB	5 dB	5 dB	5 dB	5 dB	3 dB A (de nuit)

Pour information, pour la fréquence de 63 Hz, l'émergence est de 9,5 dB (63,9- 54,4)

## Fenêtre ouverte

Fréquence	125Hz (dB)	250Hz (dB)	500Hz (dB)	1000Hz (dB)	2000Hz (dB)	4000Hz (dB)	GLOBAL (dB A)
Ambiant	66,5	55,0	47,8	42,7	39,2	47,5	46,0
Résiduel I	57,1	46,8	38,9	35,2	31,6	46,8	34,7
Emergence mesures	9,4	8,2	8,9	7,5	7,6	0,7	11,3
Emergence autorisée	7 dB	7 dB	5 dB	5 dB	5 dB	5 dB	3 dB A (de nuit)

Émergence sur 63 hz = 63,9-60,4=3,5

### CONCLUSION

Malgré les travaux réalisés la nuisance existe encore.

Il n'y a pas d'amélioration depuis 2015 malgré la pose de silencieux nous sommes (46 dbA, fenêtres ouvertes).

ERDF a dû augmenter la puissance par contre, fenêtres fermées, les hautes fréquences émergent davantage, les silencieux doivent agir essentiellement sur les basses fréquences.

- Cette installation étant une ICPE, elle n'est pas assujettie à la réglementation « bruit de voisinage » dans le cadre du code de la Santé Publique.
- Néanmoins les mesures mettent en évidence des émergences sonores, durant la période nocturne, de nature à nuire à la tranquillité des riverains malgré les premiers travaux réalisés par ERDF.

Fait à Aix en Provence le 10/09/2018  
L'Inspecteur de Salubrité  
PELLETIER Michel

